

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
**Ludovic LIONS**  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° 2008 8- 86  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### AIDE A L'ELECTRIFICATION FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE)

#### Programmes "Environnement" et "Principal" 2008 et subventions départementales complémentaires (C021 - CHAPITRE 204)

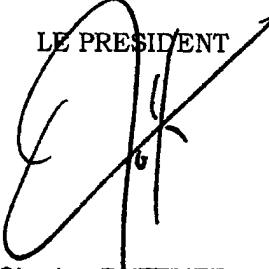
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I - 6<sup>ème</sup>/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 - Equipements Ruraux (C02) - Electrification Rurale,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 21 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'affecter la dotation du FACE - Programme "Environnement" 2008, soit 54 600 €, à la Commune de DESSENHEIM pour les travaux de mise en souterrain des lignes route de Balgau-secteur Canal et d'attribuer à cette Commune une subvention départementale complémentaire de 13 350 €,
- décide d'affecter la part la plus importante de la dotation du FACE - Programme "Principal" 2008, soit 129 515 €, à la Commune de BALGAU pour les travaux de renforcement et de mise en souterrain de la liaison Balgau-Fessenheim et d'attribuer à cette Commune une subvention départementale complémentaire de 41 395 €,
- décide d'affecter le reliquat de la dotation du FACE - Programme "Principal" 2008, soit 41 435 €, à la Commune de NAMBSHEIM pour le projet de renforcement du secteur Rhin - rue des Bois et d'attribuer à cette Commune une subvention départementale complémentaire de 6 535 €.

Les crédits induits par les subventions départementales complémentaires seront prélevés sur le Programme C 021 - Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 74.



LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions